

## Projet de loi n° 1

# *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*

Par

**Revdec**

Organisme communautaire  
de lutte au décrochage scolaire *depuis 1985*



Mémoire présenté à la Commission des institutions  
dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 1(PL1),  
*Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*

Le 18 décembre 2025

## **PRÉSENTATION DE REVDEC**

Depuis 40 ans, Revdec lutte contre le décrochage scolaire et social à Montréal. C'est un organisme qui offre une alternative de l'école aux jeunes de 12 à 16 ans à risque de décrochage scolaire ou n'allant plus à l'école. L'organisme offre un milieu de vie chaleureux à ces adolescents vivant des difficultés scolaires, personnelles ou sociales importantes les empêchant de fonctionner au sein de leur école. L'objectif est de faire vivre aux jeunes des succès, de leur apprendre à mieux se connaître et de maintenir un rythme de vie et des relations sociales. Tout cela dans le but de retourner dans le réseau scolaire dans les meilleures conditions. En accueillant les jeunes durant les heures scolaires, de septembre à juin, l'équipe travaille fort pour répondre à leurs besoins spécifiques et propose un suivi personnalisé, sans critère d'exclusion, sans jugement.

Revdec est membre du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD). Nous faisons partie du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et de la Coalition Interjeunes, cette dernière regroupe les sept associations et regroupements québécois d'action communautaire autonome jeunesse. Notre ministère d'attache est le ministère de l'Éducation du Québec, où nous sommes reconnus et financés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE).

Revdec est aussi un membre actif de la table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM).

Aux membres de la Commission,

**Revdec rejette fermement le projet de loi n° 1 (PL1), *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, et demande son retrait complet et immédiat.**

### **Commentaires de Revdec sur le projet constitutionnel proposé :**

Sur le terrain, chaque jour, nous rencontrons des jeunes et des familles plongés dans des situations de détresse profonde. Ces jeunes ne « décrochent » pas par choix : ils cessent de fonctionner dans un système scolaire qui ne parvient plus à répondre à leurs besoins. Ils ont besoin, pour un temps plus ou moins long, d'un accompagnement individualisé afin de prioriser des enjeux souvent lourds et complexes. À ce stade de leur parcours, la réussite académique ne peut être l'objectif principal, puisque leurs réalités personnelles, familiales ou psychologiques les empêchent de se mobiliser pour les apprentissages et d'évoluer dans de grands milieux scolaires surchargés. En poursuivant sa mission de lutte contre le décrochage scolaire, Revdec, aux côtés de l'ensemble des membres du ROCLD, porte une vision forte et inclusive de la réussite éducative : une réussite qui reconnaît la diversité des parcours, qui valorise le plein potentiel de chaque jeune et qui garantit un accès réel, égalitaire et équitable à l'éducation. Il est essentiel de rappeler qu'entre 12 et 16 ans, l'école constitue le principal, et parfois le seul, lieu de socialisation. Un jeune de cet âge qui ne fréquente plus l'école est rapidement isolé, coupé de ses pairs, privé de repères structurants et de relations significatives. Cet isolement n'est jamais anodin : il accentue les difficultés existantes, fragilise la santé mentale et augmente considérablement les risques de décrochage durable, d'exclusion sociale et de marginalisation. Pour ces jeunes, seul un milieu à taille humaine, sécurisant, bienveillant et chaleureux est envisageable. Un accompagnement global, adapté aux besoins réels des jeunes, est indispensable pour éviter une aggravation de leur situation et permettre une amélioration progressive, avec pour objectif ultime un retour dans le réseau scolaire. Revdec intervient précisément à cet endroit critique, auprès de jeunes de 12 à 16 ans pour qui le cadre scolaire traditionnel n'est, temporairement, plus adapté. Revdec n'impose aucun critère de sélection : chaque jeune du secondaire en situation ou à risque de décrochage scolaire est accueilli, sans jugement, dans la limite de nos compétences, mais surtout dans la limite de nos capacités financières et matérielles. Les enjeux auxquels ces jeunes sont confrontés sont multiples, imbriqués et particulièrement lourds : problèmes de santé mentale avec ou sans diagnostic, situations familiales chaotiques, pauvreté, anxiété sociale et/ou scolaire sévère, consommation, intimidation, idées suicidaires, exploitation sexuelle, et bien plus encore. Ces réalités exigent des réponses humaines, souples et adaptées, des réponses que le système scolaire traditionnel ne peut offrir seul. Le passage à Revdec représente souvent une dernière bouée pour des jeunes qui ont perdu espoir, tant envers l'école qu'envers eux-mêmes. Ces jeunes ont besoin d'un espace sécurisant, structurant et profondément humain : un organisme comme le nôtre leur permet de croire à nouveau qu'un avenir dans la société est possible. Et les résultats sont là : depuis 40 ans, Revdec a accompagné des centaines de jeunes vers des parcours de réussite, parfois atypiques, mais durables et porteurs de sens. Si Revdec existe encore aujourd'hui, c'est parce que l'organisme s'est constamment adapté à la réalité du terrain. Depuis quatre décennies, malgré la modestie

de ses moyens, Revdec renouvelle sans cesse son offre pour rejoindre les jeunes les plus isolés, là où ils sont, et répondre à leurs besoins réels. Cette capacité d'adaptation est une force, mais elle ne peut continuer à reposer uniquement sur la débrouillardise et l'engagement des équipes. Nous croyons fermement que l'éducation est un levier fondamental d'émancipation citoyenne, personnelle et collective. C'est pourquoi nous défendons, avec conviction, le droit à l'éducation de tous les jeunes, y compris de ceux qui vivent les plus grandes vulnérabilités. Les exclure ou les laisser s'isoler, c'est prendre le risque de les perdre. Les accompagner, c'est investir dans leur avenir et dans celui de toute la société.

Telle que proposée dans le PL1, la *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* dépeint un projet de société qui n'est ni inclusif, ni égalitaire. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a publié dans son analyse du projet de loi qu'il constitue « une menace sans précédent du régime des droits et libertés » au Québec<sup>1</sup> en affaiblissant la capacité des mécanismes de contre-pouvoirs, soit les tribunaux et les organismes publics de défense des droits, à contester des projets de loi sur la base de la Charte des droits et libertés de la personne.

En réitérant le droit fondamental à l'éducation pour tous les jeunes, nous souhaitons rappeler que les jeunes musulmanes portant le voile, les jeunes sikhs portant le *dastar* ou encore les jeunes juifs hassidiques sont avant tout des enfants et des adolescents, dont l'avenir ne devrait jamais être conditionné par des choix identitaires ou religieux. Comme tous les autres jeunes, ils ont le droit de se projeter, de rêver et d'aspirer à toutes les professions qui les inspirent, sans voir leur horizon brutalement restreint par des politiques publiques rigides et excluantes. À Revdec, notre expérience de terrain nous montre que l'exclusion institutionnelle n'est jamais neutre : elle constitue bien souvent le point de départ d'un processus de marginalisation profonde. Lorsqu'un jeune est désigné comme « problème » ou « exception » en raison de son apparence ou de ses convictions, il reçoit un message clair : sa place dans la société est conditionnelle, fragile, voire indésirable. Cette mise à l'écart crée un sentiment d'injustice et de rejet qui fragilise le lien social et érode la confiance envers les institutions. Or, l'isolement social et le renfermement identitaire sont précisément les premiers leviers exploités par les mouvances extrémistes. Des jeunes qui cumulent exclusion, stigmatisation et sentiment de non-appartenance deviennent particulièrement vulnérables aux discours qui prétendent leur offrir reconnaissance, dignité et sens. En marginalisant ces jeunes au nom d'une prétendue neutralité, on contribue paradoxalement à créer les conditions mêmes que l'on prétend combattre. Il est dangereux de montrer du doigt et d'exclure des jeunes qui sont, dans la grande majorité des cas, nés dans la société que l'on prétend protéger et qui en seront les citoyens et les acteurs de demain. Ces jeunes ne constituent pas une menace pour le vivre-ensemble : ils en sont une composante essentielle. Leur refuser un accès égal à l'éducation et aux opportunités compromet non seulement leur avenir individuel, mais affaiblit également la cohésion sociale et le projet démocratique

---

<sup>1</sup> [Communiqué de presse de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse](#) paru le 27 novembre 2025.

collectif. Imposer une norme identitaire unique comme condition d'intégration repose sur une vision de la société qui ne correspond pas à la réalité observée sur le terrain. À Revdec, nous accompagnons des adolescents aux profils très variés, tant dans leur manière d'être et de penser que dans leurs contextes familiaux, sociaux, culturels et personnels. Cette diversité traverse l'ensemble des dimensions de leur vie et constitue une réalité quotidienne, non un enjeu marginal. Notre expérience montre que cette pluralité n'entrave pas la capacité à vivre ensemble. Au contraire, les jeunes se rassemblent autour de ce qu'ils partagent : des émotions, des difficultés, des aspirations, des épreuves, mais aussi des réussites et un désir commun de trouver leur place. Ce sont ces repères profondément humains qui permettent la création de liens, bien davantage que l'adhésion à un modèle identitaire unique. Dans notre milieu, les jeunes ne se retrouvent pas parce qu'ils se ressemblent, mais parce qu'ils se reconnaissent dans des expériences humaines communes. Cette dynamique favorise l'entraide, l'ouverture et le respect, et démontre que la cohésion sociale se construit par la reconnaissance des points communs, et non par la réduction des différences. C'est à la lumière de cette réalité que Revdec exprime ses préoccupations face à un projet de loi qui tend à rigidifier la définition de l'identité et de l'appartenance. En cherchant à encadrer l'intégration par des normes identitaires étroites, on risque de fragiliser des équilibres qui fonctionnent déjà sur le terrain et de créer des fractures là où des liens existent. Nous croyons qu'une société forte et résiliente est celle qui reconnaît la diversité des êtres humains et qui choisit de rassembler autour d'un socle commun : la dignité, les expériences partagées et la volonté collective de construire un avenir commun. C'est cette approche, ancrée dans l'expérience concrète et quotidienne, que nous souhaitons voir guider les choix politiques afin de préserver la cohésion sociale et de permettre à chaque jeune de trouver sa place, sans avoir à renoncer à ce qu'il est.

Un reportage récent de Radio-Canada a mis en lumière la situation préoccupante de jeunes étudiantes musulmanes contraintes de choisir entre leur identité religieuse et la carrière à laquelle elles aspirent. Ces témoignages illustrent le rétrécissement progressif des perspectives professionnelles résultant de politiques successives visant à renforcer une conception restrictive de la laïcité<sup>2</sup>. Or, en subordonnant la Charte des droits et libertés de la personne à une loi constitutionnelle et en hiérarchisant les droits individuels au profit du « droit collectif de la nation québécoise »<sup>3</sup>, le PL1 priverait de recours effectifs les personnes issues de minorités religieuses, exclues sur la base d'une interprétation rigide du principe de la laïcité de l'État.<sup>4</sup>

En écho aux préoccupations exprimées par le Barreau du Québec, qui met en garde contre une possible « érosion de l'état de droit »<sup>5</sup>, Revdec s'interroge sur le modèle de société que nous transmettons aux jeunes générations. La centralisation accrue des pouvoirs au sein de l'exécutif, l'affaiblissement des contre-pouvoirs juridiques et la subordination des droits et libertés aux orientations politiques des gouvernements en

---

<sup>2</sup> « Où qu'on se tourne, la porte se ferme », s'attristent des étudiantes voilées. Article paru sur Radio Canada Info le 29 novembre 2025.

<sup>3</sup> Communiqué de la Ligue des droits et libertés publié le 22 novembre 2025.

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Communiqué du Barreau du Québec, publié le 13 novembre 2025.

place soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à la protection des principes démocratiques fondamentaux.

À Revdec, ces principes prennent forme dans des actions concrètes. Chaque jeune accueilli signe un code de vie qui constitue la base de notre cadre collectif. Ce code affirme clairement qu'aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de comportement hostile ne sera tolérée en raison de l'orientation sexuelle, des croyances, de l'origine, de la couleur de la peau ou de toute autre différence. Pour des adolescents de 12 à 16 ans qui se sentent souvent marginalisés, ce cadre n'est pas une contrainte : il est rassurant. Il reflète la réalité dans laquelle ils évoluent déjà et leur permet de se sentir en sécurité, reconnus et respectés. Malgré leurs difficultés personnelles, ces jeunes s'approprient ces règles, les comprennent et les appliquent au quotidien. Ils apprennent à cohabiter dans un milieu où la diversité n'est ni problématisée ni tolérée à contrecœur, mais reconnue comme une donnée normale de la vie collective. La différence n'y est pas source de tension ; elle fait partie du réel et contribue à créer un sentiment d'appartenance fondé sur le respect et la reconnaissance mutuelle.

Cette approche ne relève pas d'un idéal abstrait ou d'un modèle théorique. Elle correspond à la réalité sociale vécue par les jeunes et les familles au Québec aujourd'hui. Elle démontre que le vivre-ensemble ne repose pas sur l'uniformité, mais sur la capacité de partager un espace commun avec des différences multiples. C'est cette réalité que les jeunes intègrent naturellement lorsqu'un cadre clair, humain et sécurisant est mis en place.

À cet égard, les orientations portées par le projet de loi no 1 soulèvent des préoccupations importantes. En cherchant à resserrer la définition de l'appartenance et à imposer des balises identitaires restrictives, ce projet de loi s'éloigne de la réalité vécue sur le terrain. Il inverse la logique nécessaire à la cohésion sociale, en demandant aux individus de s'adapter à un cadre normatif rigide, plutôt qu'à l'État de reconnaître et d'accompagner la société telle qu'elle est. Revdec est convaincu qu'un tel décalage ne peut qu'affaiblir le tissu social, en particulier pour les jeunes les plus vulnérables. L'expérience de terrain montre au contraire que des milieux inclusifs, ancrés dans la réalité humaine et sociale actuelle, favorisent la sécurité, le respect et le sentiment d'appartenance. Ce sont ces conditions qui permettent aux jeunes de se reconstruire et de prendre pleinement part à la société québécoise.

## **Un processus foncièrement illégitime**

Une constitution n'est pas une loi ordinaire : c'est le texte fondamental qui définit les bases démocratiques d'une société. Elle ne peut pas être rédigée par un seul gouvernement, derrière des portes closes. Elle doit venir d'un processus collectif, transparent et participatif, impliquant l'ensemble de la population, comme le recommande

le Haut-commissariat des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies.<sup>6</sup> Or, le projet actuel a été préparé sans consultation publique, sans mandat électoral explicite et sans participation des communautés, des juristes, des milieux universitaires ou des Premières Nations et des Inuits.

Nous jugeons que le gouvernement n'a aucune légitimité démocratique pour entreprendre une démarche d'une telle portée. Le processus parlementaire choisi, une simple majorité et une consultation rapide, va à l'encontre de l'esprit même d'une constitution, qui devrait reposer sur un large consensus au sein de la population.

## **Commentaires sur le projet politique derrière le PL1**

Au-delà du processus de consultation, le contenu du projet de loi est aussi troublant sur le fond. Le PL1 vise à concentrer davantage de pouvoirs entre les mains du gouvernement en limitant le rôle des tribunaux, en affaiblissant la Charte québécoise des droits et libertés et en rendant plus facile la suspension des droits fondamentaux grâce à la clause dérogatoire. Ainsi, la protection des droits de la population serait vulnérable aux changements de gouvernement et leurs projets politiques subséquents. Cela contreviendrait à l'esprit même d'une constitution, qui vise au contraire à protéger toute la population contre les abus de pouvoir gouvernementaux.

Revdec dénonce avec force la volonté du gouvernement d'inscrire dans la Constitution une vision réductrice et idéologique de la laïcité et de l'identité nationale. Une telle approche ne protège ni la neutralité de l'État ni le vivre-ensemble ; elle ouvre plutôt la porte à des pratiques discriminatoires systémiques, ciblant en particulier les femmes musulmanes portant le voile. Ces femmes sont pourtant pleinement engagées dans nos communautés et contribuent, de manière indiscutable et quotidienne, à la réussite éducative, sociale et économique d'une part importante de la population, notamment les enfants et adolescents, sans distinction d'origine, de culture ou de religion. En cherchant à invisibiliser ou à exclure ces citoyennes de certains espaces professionnels ou institutionnels, le gouvernement envoie un message dangereux : celui selon lequel l'appartenance pleine et entière à la société serait conditionnelle à l'effacement de certaines identités. Cette logique est profondément incompatible avec les principes fondamentaux d'égalité des chances, de dignité et de liberté individuelle. Elle touche particulièrement les femmes, à qui l'on impose un choix inacceptable entre leur foi, leur identité et leur participation à la vie collective. En plaçant cette conception restrictive de la laïcité et de l'identité nationale au cœur de la future Constitution, le projet de loi 1 ne se contente pas d'encadrer l'action de l'État : il institutionnalise une vision de la citoyenneté qui oppose plutôt qu'elle ne rassemble. Il crée des catégories de citoyens et de citoyennes, fragilise le tissu social et alimente la stigmatisation de groupes déjà vulnérables. Loin de renforcer la cohésion sociale, cette approche contribue à l'exclusion, à la méfiance et au repli identitaire. Revdec est profondément préoccupé par les effets

---

<sup>6</sup> Note d'orientation du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à l'élaboration de constitutions (avril 2009), p. 4.

concrets de telles orientations sur les jeunes et les familles que nous accompagnons. Lorsque l'État valide et normalise des mécanismes d'exclusion, ce sont les milieux éducatifs et communautaires qui en subissent directement les conséquences : perte de repères, sentiment d'injustice, rupture du lien de confiance envers les institutions. Une société qui prétend promouvoir l'égalité ne peut, dans le même mouvement, légitimer des politiques qui fragilisent les valeurs de diversité, de justice sociale et d'inclusion sur lesquelles elle prétend se fonder. Nous affirmons avec conviction qu'une laïcité véritablement inclusive doit être un outil de rassemblement et de protection des libertés, et non un instrument de contrôle ou d'exclusion. Inscrire dans la Constitution une vision qui discrimine, même indirectement, constitue un recul majeur pour la démocratie et compromet le projet collectif d'une société pluraliste, équitable et solidaire.

Le projet de loi représente également une attaque directe contre les contre-pouvoirs existants, en transformant en profondeur la logique même du fonctionnement de notre système démocratique québécois. Il donnerait au gouvernement le pouvoir d'interdire aux organismes financés par l'État d'utiliser les ressources provenant de fonds publics pour contester des lois devant les tribunaux, au nom de la « protection de la nation ». Cette mesure, qui pourrait être étendue par simple règlement, limiterait la liberté d'action de la société civile et créerait un climat de censure. En pratique, cela reviendrait à lier le financement public à la loyauté politique, réduisant au silence les voix critiques. Revdec voit là une attaque frontale contre l'action communautaire autonome (ACA), reconnue depuis 2001 par la Politique de reconnaissance et de soutien de l'ACA comme un pilier essentiel de la démocratie participative québécoise. Cette politique affirme que les groupes communautaires doivent conserver leur autonomie juridique, politique et financière pour pouvoir défendre les droits, représenter les populations marginalisées et proposer des solutions sociales novatrices.

En restreignant cette autonomie, le PL1 affaiblit la capacité des organismes à contester les injustices et à défendre les droits devant les tribunaux. Cela menace directement la vitalité démocratique du Québec et alimente l'affaiblissement du modèle d'action communautaire autonome où les organismes seraient réduits à des sous-traitants de politiques publiques tout en étant privés de leur voix critique et de leur fonction de transformation sociale.

Pour Revdec, ce projet de loi est vicié dès le départ : aucune modification ou amendement ne peut le rendre acceptable. Son origine partisane et son processus antidémocratique en font une menace pour les droits, la société civile et la démocratie elle-même.

**Revdec rejette fermement le processus entourant le projet de n° 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec* et demande son retrait complet et immédiat.**